

Communiqué de presse

Egalité professionnelle femmes-hommes : le CNG renforce son engagement

Dans le cadre de la politique menée par les pouvoirs publics, le Centre National de Gestion (CNG) formalise un partenariat avec l'association Donner des ELLES à la santé et renforce son action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le 24 mai dernier, le CNG et l'association « Donner des ELLES à la santé » ont signé une convention de partenariat sous le haut patronage de François BRAUN, Ministre de la Santé et de la Prévention, et de Stanislas GUERINI, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques. Un plan d'actions a été arrêté pour les deux années à venir et confirme l'engagement du CNG dans une politique d'égalité professionnelle pour aller encore plus loin en faveur de l'égalité femmes-hommes et dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS).

Pour suivre la mise en œuvre de ce plan d'actions, Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, directrice générale du CNG, a nommé Cédric COUTRON – conseiller technique auprès de la direction générale, chargé du pilotage des ressources humaines gérées –, en tant que référent égalité femmes-hommes des corps gérés par le CNG, à savoir les praticiens et les directeurs de la fonction publique hospitalière.

Si les professions de la santé sont historiquement très féminisées, cette vision globale recouvre parfois des disparités importantes : par exemple, pour les personnels médicaux, 53,9 % des Praticiens Hospitaliers (PH) sont des femmes au 1^{er} janvier 2022 et 64,9 % parmi les PH de moins de 40 ans ; en revanche, certains corps restent encore peu féminisés, comme celui des Professeurs des Universités-Praticiens Hospitaliers (PUPH) où l'on ne dénombre que 24 % de femmes.

Parmi les personnels de direction, les femmes représentent également la majorité des professionnels. Ainsi, on compte 74,1 % de femmes parmi les directeurs des soins (DS) exerçant en établissement public de santé ou en institut de formation, 67,4 % parmi les directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S) exerçant en établissement et 51,1 % des directeurs d'hôpital (DH) exerçant en établissement. Pourtant, les postes de directeurs d'hôpital chef d'établissement restent peu féminisés : les femmes représentent 23% des postes de directeurs sur emploi fonctionnel, et désormais 36% des directeurs généraux de centres hospitaliers universitaires (CHU) ou régionaux (CHR). Le CNG souhaite par conséquent renforcer son accompagnement des femmes vers l'accès aux responsabilités supérieures. En ce sens, il prépare plusieurs actions : sensibilisation sur les biais de recrutement destinés aux recruteurs, organisation d'une enquête auprès des directeurs sur la perception des freins au recrutement et sur les VSS, repérage le plus en amont possible des talents féminins pour mieux les accompagner dans la construction de leur parcours professionnel, entraînements aux entretiens... Ces actions se mettront progressivement en place à compter de la fin de l'année 2023.

La mixité est une force pour notre système de santé. Femmes et hommes contribuent ensemble à faire progresser la prise en charge des patients et l'accompagnement des résidents dans les établissements de santé publics et les établissements sociaux et médico-sociaux.

S'engager et agir en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est un impératif pour créer un climat de travail serein, motivant et équitable pour l'ensemble des personnes travaillant dans des établissements de santé ou sociaux et médico-sociaux et bénéficier des talents de chacun au service de la santé.

Contact presse CNG

cng-communication@sante.gouv.fr

Site internet : www.cng.sante.fr